

Accompagner un collectif de travail en souffrance par la psychodynamique du travail



Coopération et perfectionnement des pratiques professionnelles

Votre demande porte sur :

- Une évolution des caractéristiques du travail et l'expression par des salariés de difficultés individuelles ou collectives (perte de cohésion, désinvestissement, tension dans l'équipe, baisse de la qualité du travail...).
- Des difficultés exprimées à la suite d'un évènement difficile / violent dans le travail, qui pourraient venir révéler d'autres problématiques sur le plan de l'organisation et de la coopération et qui impactent la santé des salariés.

Notre accompagnement vise à :

- Ouvrir un espace de délibération autour du travail afin de comprendre les liens entre ce travail, la coopération, les défenses mobilisées et la santé physique et mentale des salariés.
- Ce type d'intervention ne peut se faire sans l'accord éclairé d'un collectif de salariés volontaires.
- Ce dispositif, distinct des réunions institutionnelles, vise la mobilisation de la réflexion des participants sur l'analyse des problèmes concrets, des « arrangements » mis en œuvre face aux contraintes, des conséquences de ces « arrangements » vis-à-vis des pratiques, de la dynamique collective, de la qualité du travail mais aussi et surtout de la santé.

Déroulement de l'intervention :

1 Analyse de la demande	2 Enquête	3 Restitution
<ul style="list-style-type: none">• Rendez-vous dans l'entreprise• Analyse de la demande basée sur le volontariat des salariés• Présentation des principes de l'enquête	<ul style="list-style-type: none">• Formation / Action du collectif de volontaires• Séance d'analyse et de délibération autour du travail et recherche du lien entre évènement traumatisant/conflits psychiques et organisation du travail	<ul style="list-style-type: none">• Restitution d'un rapport auprès des membres du collectif• La diffusion et l'utilisation de ce rapport appartient au collectif de travail

Comment solliciter une intervention de l'ASTI ?

- ✓ La structure (entreprise, association, collectivité...) ou le Service de Santé au Travail contacte directement notre secrétariat pour exposer les problématiques rencontrées.



Secrétariat de l'ASTI :

- Tél. : 05 34 63 84 30
- Email : asti@ast-i.org

**CONSULTER NOTRE
SITE INTERNET !**

 www.ast-i.org/

ASTI, Service de Santé au Travail Interservices
Interventions – Consultations – Formations – Recherche